

VALEUR DU FUMIER D'ETABLE

Nous lisons dans la Gazette des Canapagnes :

Il y a environ six ans, sur une pièce de terre de 1/2 arpent, argilo-ableuse, épuisée par plusieurs récoltes consécutives de céréales, j'ai labouré en automne et j'ai répandu au printemps 100 charges de bon fumier d'étable sur 4 arpents de cette pièce, avant le hersage, et j'ai semé de l'avoine avec graines de millet et trèfle alisque sur toute la pièce. J'ai récolté 154 minots d'avoine. De cette quantité, je suis certain que le demi arpent non-fumé n'a pas donné plus de 5 à 6 minots ; il n'y avait presque rien.

L'année suivante, je récoltais 8 tonnes de bon foin, mais seulement sur les arpents fumés. Sur la partie non fumée, il n'y avait pas assez de foin pour se donner la peine de le faucher. Les trois années suivantes, j'ai récolté 2 1/2 tonnes de première qualité pour le marché, la partie non fumée l'a été après la première récolte de foin, avec 20 charges de fumier.

Faisons ici le calcul de ce qu'ont valu le grain et le foin : 29 tonnes de foin à \$10 la tonne \$290 154 minots d'avoine à 50c le minot. 77

Nois arrivons au total de..... \$367 Sans engrais, je n'aurais pas récolté sur ce terrain pour \$25 valant. Ainsi donc 120 charges de fumier d'a peu près 200 à 1,000 livres auraient produit \$367 donnant au fumier \$8 par charge de valeur. Cependant les effets du fumier sur cette pièce de terre se font encore sentir.

Maintenant, si l'on veut se faire une idée des pertes considérables qui se font en engrais, il suffit de dire qu'il y a 120,000 cultivateurs, dont 10,500 n'ont que 10 arpents de terre, et les autres davantage. Sur ce nombre combien y en a-t-il qui prennent un soin convenable des engrais de la ferme, qui est une source de richesse pour la végétation de la terre ? Us sur cent au plus.

Ayant réussi à réaliser \$367 sur une terre où je n'aurais récolté que pour la valeur de \$25, sans l'usage du fumier, j'ai pu en apprécier la valeur et prendre tous les moyens possible pour en tirer bon profit, pour l'avenir.

Il y a différents moyens que l'on peut mettre en pratique, afin d'augmenter la masse des engrais et les rendre plus profitables aux différentes cultures, et ce sujet peut être l'objet d'un article spécial. JEAN LE LABOUREUR.

ECHOS

Magnifique entreprise—MM. Paquet et Godbout, entrepreneurs de cette ville, viennent d'obtenir le contrat pour la construction du Collège de Philosophie pour le Grand Séminaire de la Côte des Neiges à Montréal.

Cette entreprise a une importance considérable pour ces MM. vu la grandeur et la magnificence de cette bâtisse.

Ce collège qui est construit en pierre mesurera 500 pieds, et aura 6 étages de hauteur. C'est un aile qu'on ajoute au grand Séminaire qui existe déjà.

Le contrat est signé pour la somme de \$50,000. L'ouvrage devra être terminé en septembre 1893.

Nos sincères félicitations à MM. Paquet et Godbout.

Incendie—Un incendie qui aurait pu avoir des conséquences fort désastreuses s'est déclaré mardi après-midi dans les

bureaux de M. N. Bourassa, artiste peintre et J. St-Germain, notaire, bâtie au nouveau de M. L. P. Morin.

Heureusement que nos vigilants pompiers ont vite mis le holà.

Personnel—M. J. B. Luzeau de East Douglas Mass., et Odilas Lusignan de Woonsocket, R. I., sont en promenade en cette ville.

Malade—Nous regrettons d'apprendre que M. H. A. Beaugrand, protonotaire, est retenu chez lui par une assez grave indisposition.

Etaux privés—Le conseil de ville a adopté à sa séance de mardi soir, un règlement permettant l'établissement d'étaux privés en cette ville, à une distance de pas moins de 700 verges du marché principal.

Les bouchers qui voudront tenir étaux devront payer une licence de \$100 par année.

Elections—Le Corole Montcalm a procédé à l'élection de ses officiers, lundi dernier le 11 avril.

Voici le résultat de ces élections : Président, Arthur Côté ; Vice-Pré, Aimé Blanchard ; Sec, J. C. Rouzeau ; Trésorier, D. Lusier ; Com.-ordon., Eugène Duchesneau.

DIRECTEURS

V. Marin, N. Houlo, et A. Beaugrand. Nos compliments aux officiers élus.

Bravo—M. J. O. Anthier, au. ef. de St-Hilaire et maintenant de North Cambridge, Mass., a été nommé, le 20 mars dernier, par Son Excellence le gouverneur Russell, juge de Paix pour un terme de sept ans.

C'est un des nombreux Canadiens qui nous font honneur à bas.

Nos félicitations au nouveau titulaire.

Nouvelles dignités—M. l'abbé Isaac Gélinas, V. G., du Séminaire de Nicolet a été nommé vicaire domestique de Sa Sainteté Léon XIII.

Monsieur Gélinas est né le 24 septembre 1828 à Yamachiche. Il fut ordonné prêtre le 19 septembre 1853, an séminaire de Nicolet, où il a toujours demeuré pour y remplir les différentes fonctions de professeur de rhétorique, de préfet des études, de professeur de théologie et de directeur des ecclésiastiques. En 1885, il fut nommé vicaire général par l'évêque de Nicolet.

C'est M. l'abbé Gélinas qui a administré le diocèse de Nicolet en l'absence de Mgr Grave.

Mgr Taché—Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, est attendu prochainement à Ottawa.

Mort subite—Olivier Robitaille, depuis plusieurs années, messenger en chef de l'Assemblée législative, est mort subitement mardi, pendant qu'il prenait son dîner. Le défunt avait assisté aux funérailles d'un de ses amis une couple d'années auparavant.

Publication—M. l'abbé F. A. Baillargé a achevé sous presse un traité classique d'économie politique.

Récompense—On a calculé que M. McVallen, député de Wellington-Nord, a prononcé 768 discours pendant la dernière session. C'est heureux qu'il soit seul de son espèce.

Milice—Le successeur du lieutenant colonel Turbull au commandement en chef de l'artillerie de garnison de Montréal sera, dit-on, le major O. M. Cole.

Mort—On annonce la mort du capitaine D. Aird, à Cowansville.

La première goélette—Une goélette venant du bas du fleuve, est passée devant St-Jean Port-Joli, samedi midi.

Evénements séparés à Manitoba—M. Larière, député du Manitoba, dit que si l'appel du gouvernement de Manitoba au Conseil Privé en Angleterre, au sujet de la question des écoles catholiques de la province demanderait la protection du gouvernement comme le prescrit l'acte de l'Amérique Britannique du Nord.

Prohibition—Il a été présenté l'an dernier, au parlement, 2 626 pétitions en faveur de la suppression du commerce des liqueurs enivrantes. Ces pétitions étaient signées par 304,800 personnes et quelques-unes dont la longueur dépassait soixante-dix pieds avaient plus de 3,750 signatures.

Projet—Le Pacifique se propose d'établir son service rapide entre Boston et Halifax. Ce long trajet se ferait en 23 heures.

Navigation—M. Pierre Préfontaine, de St-Hilaire, est en route pour Sorel où il va chercher le vapeur Richelieu qui a subi beaucoup de réparations. Ce vapeur fera le même service qu'il en dernier.

Taxe sur les héritages—Le secrétaire provincial Fielding a donné avis qu'il déposera à la législature de la Nouvelle Ecosse, un projet de loi ayant pour but d'imposer une taxe sur les successions. Cette mesure a pour fin d'augmenter les revenus de la province.

Cet acte sera semblable à ceux que les législatures d'Ontario et du Nouveau Brunswick viennent d'adopter.

Cher—Le rapport annuel du ministère des chemins de fer nous apprend que le Canada compte 14,100 milles de voies ferrées, dont 13,339 milles avec des listes d'acier. On estime à \$786,147,811 le capital payé, et les recettes brutes se sont élevées à \$46,843,826 ; les dépenses s'élevaient à \$32,913,350 et les recettes nettes à \$13,930,476, ce qui représente moins de deux pour cent sur le capital.

Le nombre des voyageurs se chiffre par 12,282,262 pour l'année et le nombre de tonnes de fret a été de 20,787,460.

L'exposition—Pour compléter l'exposition et la terminer jusqu'à la fin, il faudra dépenser \$22,246,403. Jusqu'au 18 mars la dépense totale était de \$3,860,934. La direction est déjà responsable à l'heure qu'il est de \$4,492,724. Les recettes ont été de \$6,252,402, et il est dû pour souscriptions et bons de la ville \$5,713,051. La commission nationale a dépensé \$184,522 et elle estime qu'il lui faut encore \$1,067,983, y compris \$700,000 pour les récompenses.

Du Nouveau Brunswick—Le gouvernement a donné instruction de n'accorder de licences cette année qu'aux pêcheurs américains et terreneuviens.

Cette mesure a soulevé l'indignation de la population, et des assemblées publiques ont été faites dans tout l'Etat pour protester contre cette prohibition imposée aux Canadiens et demander le commerce libre entre les deux pays.

Cette agitation est sans précédent dans les annales du pays.

Le gouvernement se trouve en minorité sur cette question.

Nouvelle de Rome—A Saint-Jean de Latran, le Samedi-Saint, M. L. P. Track du diocèse de Toronto, O. Ratoni, du diocèse de Saint-Hyacinthe, et Alfred Lortie du diocèse de Québec, seront ordonnés diacres ; M. Alf. Saint-Amour, du diocèse de Saint-Hyacinthe, sera ordonné sous-diacre. M. R. Krouse, du diocèse de

Québec, recevra les deux premiers ordres mineurs.

Tous ces messieurs sont du collège canadien.

Les annonces immobilières—Le comité de police de Montréal vient de décider que, désormais, tous les affiches devront être présentés au chef et aux sous-chefs pour approbation. De plus, quiconque placardera des annonces immobilières, en contradiction avec ce règlement, sera passible de quatre mois d'emprisonnement.

Syndicat—Le syndicat, qui a obtenu le contrôle de toutes les filatures du Canada, est complètement organisé. Les opérations de la nouvelle compagnie seront datées du 3 courant.

Prohibition—La législature de Manitoba a résolu de soumettre au peuple la question de la prohibition.

Chars électriques—Quelques capitalistes de Québec parlent, dit-on, de former une compagnie pour avoir des chars urbains électriques.

Emportés par les glaces—On rapporte que les glaces ont emporté le pont de la rivière Beauport ainsi que le pont du fer du chemin de fer de Nico et à Saint-Léonard.

Pont Victoria—Le Grand-Tronc a décidé d'étendre le pont Victoria du côté de St-Lambert jusqu'à Boucherville. Un chemin de fer électrique fera le raccordement sur le pont Victoria et un taux sera imposé aux piétons qui le traverseront à l'avenir. Le projet a été soumis à Sir Joseph Hickson.

Extradition—Le traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis vient d'être signé.

Réforme—La commission d'économie interne de la chambre a décidé à l'unanimité de prohiber d'une manière complète la vente des boissons au restaurant de la chambre. Voilà une réforme à laquelle nous applaudissons de tout cœur.

Suicide—M. Moïse Dubuz, messenger au bureau du shérif depuis douze ans à Montréal, est parti de sa résidence, No 421 rue Drolet, pour se rendre à son bureau.

Il se dirigea du côté de la Montagne, vers les bûches du "Golf club" où quelque temps après, deux dames à cheval découvrirent son cadavre.

Le défunt portait deux blessures, une à la tempe droite et l'autre au-dessus du cœur.

A quelques pas de lui on a trouvé un revolver à six coups du calibre 32.

Deux des chambres étaient vides. Le sergent Comtois, du poste No 5, informé, se rendit à l'endroit indiqué et transporta le cadavre à la morgue.

Le défunt est âgé de 32 ans et père de deux enfants.

Depuis quelque temps, on s'apercevait qu'il ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Il prétendait qu'il était persécuté. Il a dit, à sa femme, avant de partir de chez lui, qu'il emportait un revolver, parce qu'il craignait d'être attaqué.

Il était à son bureau samedi.

Le jury a rendu un verdict de Suicide dans un moment d'aliénation mentale.

Honneur pour un Québécois—M. Alexandre Michaud, autrefois de Rimouski, et bien connu à Québec pour avoir été résident, vient d'être élu président de la Minnesota Northern Mining Company, qui a été organisée avec un capital de \$2,000,000. M. Michaud est l'oncle de M. Frank Carré, éditeur du Daily Telegraph, et le cousin de M. Arden Michaud, avocat de St-Jean Port-Joli.